

Adhésion 2022

(partie à conserver par l'adhérent)

Adhésion valable du 1er janvier au 31 décembre

5€ : Adhésion de soutien

Vous soutenez l'action de l'AdN. Vous lui permettez de peser dans la vie locale. L'adhésion de soutien ne permet pas de voter à l'Assemblée Générale.

20€ : Adhésion participant

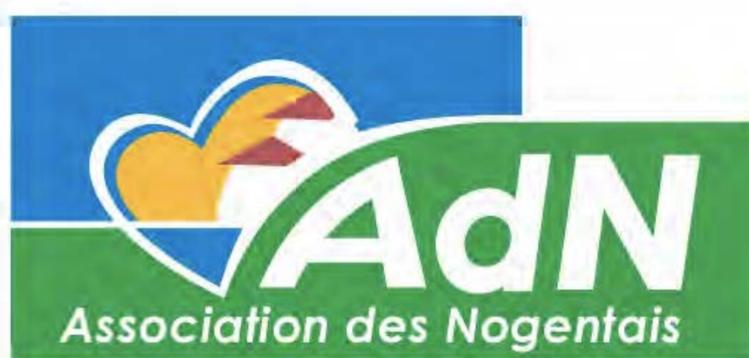
Vous avez le droit de vote aux assemblées. Les adhérents participants sont le coeur de l'association. C'est grâce à eux que l'association fonctionne.

Adhésion bienfaiteur

Vous fixez le montant de votre adhésion significativement supérieur à l'adhésion participant. L'adhérent bienfaiteur a le droit de vote aux assemblées. Si vous êtes intéressé, contactez-nous directement via le site www.nogentais.fr

L'adhésion couple n'existe plus. Si vous souhaitez adhérer à deux pour le même montant que l'ancienne adhésion couple, le mieux est de prendre une adhésion participant et une adhésion de soutien. Si vous souhaitez deux votes aux assemblées, prenez deux adhésions participant.

Fait à : le



www.nogentais.fr

Association Loi de 1901 créée en 1988, agréée par la Préfecture pour la défense de l'environnement et l'urbanisme (article L-141 du Code de l'Environnement)

Siège : 36 rue Carnot - 94130 Nogent-sur-Marne - Tél: 09 72 11 63 36

Les informations personnelles recueillies sont confidentielles. Les droits d'accès, de rectification et d'opposition peuvent être effectués par email, téléphone ou courrier auprès de l'association. Dans tous les cas, l'AdN s'engage à ne communiquer aucune information personnelle à des tiers non autorisés par la loi.



Partie à remplir et à retourner

36 rue Carnot - 94130 Nogent sur Marne

Adhésion 2022

5€ : Adhésion de soutien 20€ : Adhésion participant

Melle Mme Mr

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Adresse e-mail :

Profession (facultatif):

Fait à : Signature

le